



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
13 avril 2016  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud

(Période allant du 3 février au 31 mars 2016)

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2252 (2015) par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) jusqu'au 31 juillet 2016 et m'a prié de lui rendre compte de l'exécution de son mandat tous les 60 jours. Il fait le point de l'évolution de la situation depuis mon précédent rapport daté du 9 février 2016 (S/2016/138), et couvre la période allant du 3 février au 31 mars 2016.

#### II. Évolution de la situation politique

2. Malgré le démarrage prometteur de la mise en œuvre de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, symbolisé par l'arrivée de l'équipe préparatoire du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition) à Djouba en décembre 2015, le calendrier continue globalement de prendre du retard et le gouvernement provisoire d'union nationale n'est pas encore formé.

##### Processus de paix au Soudan du Sud

3. Un pas important vers la formation du gouvernement provisoire a été fait le 11 février, quand le Président Salva Kiir a nommé le chef du M/APLS dans l'opposition Riek Machar Premier Vice-Président de la République du Soudan du Sud et le Vice-Président en exercice James Wani Igga Vice-Président du gouvernement provisoire. M. Machar s'est félicité de sa nomination tout en précisant que son retour à Djouba serait subordonné à l'application des dispositions transitoires de sécurité convenues.

4. Dans une déclaration à la presse le 12 février, le Président a annoncé qu'il avait consulté les dirigeants politiques de l'opposition, dont les anciens prisonniers politiques et les autres partis politiques, au sujet de la formation du gouvernement provisoire et qu'il avait demandé au Premier Vice-Président désigné de le rejoindre à Djouba avant le 19 février afin de constituer l'équipe gouvernementale et de lui fournir les noms de ses candidats. Cependant, au moment de la rédaction du présent rapport, M. Machar n'avait toujours pas rejoint la capitale et avait fait savoir qu'il



communiquerait officiellement les noms de ses ministres seulement à son arrivée à Djouba.

5. Dans la même déclaration à la presse du 12 février, le Bureau du Président a annoncé que le déménagement des forces gouvernementales hors de Djouba en prévision du retour des forces du M/APLS dans l'opposition ainsi que des gardes du corps du Premier Vice-Président était presque achevé. Le 23 février, le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité a informé la Commission mixte de suivi et d'évaluation qu'il avait commencé à suivre et vérifier le retrait des forces gouvernementales de Djouba. Conformément à l'accord de paix, une fois que la Commission militaire mixte du cessez-le-feu aura confirmé l'emplacement des cantonnements, le Mécanisme surveillera les sites en sus du cessez-le-feu permanent. Le 2 mars, le chef d'état-major général de l'armée populaire de libération du Soudan a déclaré qu'une grande partie des forces gouvernementales avaient quitté Djouba et que les unités restantes seraient redéployées hors de la capitale une fois que les dispositions transitoires de sécurité seraient en place. Pourtant, dans son rapport présenté à la septième réunion de la Commission mixte de suivi et d'évaluation tenue le 24 mars, le Mécanisme a pointé du doigt des retards dans le processus de vérification des emplacements ainsi que la lenteur du transfert des troupes gouvernementales et de celles de l'opposition dans les sites de cantonnement.

6. Au cours de la période considérée, les réunions de la Commission mixte de suivi et d'évaluation et de la Commission militaire mixte du cessez-le-feu ont été consacrées en grande partie à l'application des dispositions transitoires de sécurité et notamment à la question du transfert d'un premier contingent de 1 370 soldats des forces de l'opposition à Djouba. Les troupes ont commencé à arriver à Djouba le 24 mars, jour où la MINUSS a acheminé par avion via Malakal un premier groupe de policiers de l'opposition en provenance de Pagak, et les transferts ont continué depuis lors à un rythme quasi quotidien, grâce à une combinaison de vols de la MINUSS et d'appareils affrétés. L'Éthiopie a accepté de son côté de transporter les armes lourdes des forces de l'opposition à Djouba une fois que les troupes seront sur place.

7. Le 25 février, je me suis rendu au Soudan du Sud, où j'ai rencontré le Président Kiir pour faire valoir l'urgente nécessité d'appliquer l'accord de paix et notamment de former le gouvernement provisoire, et pour insister sur la responsabilité incombant au Gouvernement de protéger les citoyens. À Djouba, j'ai également visité un site de protection des civils ouvert par l'ONU, parlé aux élèves d'une école installée dans le site et rencontré des fonctionnaires de l'ONU et d'autres acteurs humanitaires. Durant mon séjour à Djouba, je me suis également entretenu au téléphone avec le Premier Vice-Président désigné Riek Machar. Je l'ai exhorté à retourner dans la capitale et lui ai fait valoir la nécessité absolue d'appliquer l'accord de paix sans tarder.

8. Autre fait nouveau positif à signaler, la Commission mixte de suivi et d'évaluation a assisté le 4 mars à la sélection par consensus des représentants des autres partis politiques auprès des institutions prévues dans l'accord de paix, dont la Commission mixte de suivi et d'évaluation, le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, le Comité national chargé des amendements constitutionnels et le Conseil d'administration du Fonds spécial pour la reconstruction. Dix-sept sièges de

l'Assemblée législative nationale de transition ont été attribués aux partis qui avaient également approuvé l'accord de paix.

9. Le Comité national chargé des amendements constitutionnels a parachevé la rédaction des amendements le 9 février. Il a également rédigé le texte de la loi d'application qui leur donne effet et établi la liste des lois en vigueur qui doivent être amendées pour que l'accord de paix puisse être mis en œuvre, notamment celles qui concernent les forces armées, les agences de sécurité et les services d'urgence. Le 21 février, le Comité a cependant annoncé qu'il avait suspendu ses activités faute d'avoir trouvé un accord politique entre le Gouvernement et le M/APLS dans l'opposition sur quatre points : a) le projet de création de 28 états; b) Le nombre de conseillers présidentiels et leur mode de sélection; c) L'occupation des postes vacants à l'Assemblée législative nationale; et d) La sélection du Président de l'Assemblée législative nationale de transition. Il a décidé à l'unanimité de renvoyer les questions en suspens au gouvernement provisoire d'union nationale une fois qu'il serait formé.

#### **Autres faits politiques nouveaux**

10. Les chefs du Gouvernement et de l'opposition ainsi que le Comité mixte de suivi et d'évaluation ont approuvé le Communiqué émis le 31 janvier 2016 par le Conseil des ministres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) à l'issue de sa cinquante-cinquième session extraordinaire tenue à Addis-Abeba, dans lequel il était expressément demandé aux parties de suspendre tout geste en direction de la traduction opérationnelle du décret présidentiel portant création de 28 états (n° 36/2015). La nouvelle législation n'en continue pas moins d'être appliquée, ce qui provoque un regain de tension dans certaines régions, en particulier celle du Haut-Nil.

11. Le 2 février, l'Assemblée législative nationale a adopté le projet de loi sur les organisations non gouvernementales et le projet de loi portant création de la Commission de secours et de relèvement, que le Président a promulgués le 11 février. Ces textes créent un nouveau cadre réglementaire pour les ONG et prévoient notamment la délivrance de certificats d'enregistrement annuels, l'introduction de nouvelles procédures opérationnelles et financières, et des restrictions quant aux pourcentages d'agents internationaux dans les effectifs. Des donateurs, des organisations humanitaires et des ONG internationaux se sont déclarés préoccupés par les répercussions négatives éventuelles de la nouvelle législation sur leurs opérations et ont demandé qu'elle soit révisée.

#### **Évolution de la situation économique**

12. La livre sud-soudanaise a continué de se déprécier et le taux d'inflation est resté élevé. Au 30 mars, le taux de change officiel affichait une chute d'environ 50 % par rapport à la période couverte par mon rapport précédent, à plus de 32 livres pour un dollar des États-Unis. Selon le Bureau national de la statistique, l'indice annuel des prix à la consommation a fait un bond de 202,5 % en février. Les effets conjugués de la dépréciation de la monnaie, de l'hyperinflation et des retards dans le versement des salaires dans le public et le privé ont plongé la population dans une grande détresse et ont créé des tensions dans tout le pays.

13. Entre le 10 et le 24 février, une délégation du Fonds monétaire international s'est déplacée au Soudan du Sud, où elle a rencontré des personnalités de haut rang,

dont le gouverneur de la Banque centrale. Il est apparu au cours de ses entretiens que le Soudan du Sud ne percevrait aucune recette pétrolière nette en 2016 s'il honorait ses obligations envers le Soudan. Des discussions sont en cours pour rééchelonner le versement des recettes du pétrole dues au Soudan, mais aucune avancée n'a été signalée sur ce front.

### **III. Sécurité**

14. Les tensions sont restées vives dans tout le pays et en particulier dans les régions du Haut-Nil et du Bahr el-Ghazal occidental, où des violences ont éclaté entre les Dinka et les Chillouk dans le site de protection des civils ouvert par la MINUSS à Malakal, ainsi que dans la localité de Wau, où les forces gouvernementales auraient affronté des groupes armés non identifiés. Des combats ont été signalés à Pibor et Pochalla, dans le Jongleï, et il y a également eu des heurts entre déplacés dans le site de protection des civils de Djouba. Les tensions sont de plus en plus fortes en Équatoria occidentale.

#### **Région du Haut-Nil**

15. Dans le Haut-Nil, les tensions entre les communautés dinka et chillouk restent vives en raison des affrontements opposant directement les forces gouvernementales et des éléments chillouk de l'opposition. Les forces du Gouvernement et celles de l'opposition restent stationnées à proximité les unes des autres, en particulier sur la rive occidentale du Nil, où l'on signale toujours des accrochages et où des deux côtés on semble se mobiliser en vue d'une nouvelle escalade des hostilités.

16. Les tensions entre les communautés dinka et chillouk ont dégénéré en affrontements armés dans le camp de protection des civils de Malakal les 17 et 18 février, faisant au moins 144 victimes civiles, dont 25 morts ou plus. Selon les informations rapportées, les hostilités ont été déclenchées le 17 février par des bagarres entre bandes de jeunes Dinka et Chillouk. Le 18 février, 50 à 100 hommes armés portant semble-t-il l'uniforme de l'Armée populaire de libération du Soudan ont pénétré dans le site où ils ont attaqué les quartiers abritant les déplacés chillouk et nuer, incendié les tentes, pillé les biens et dévasté les locaux et les installations humanitaires. Trois écoles et deux hôpitaux ont également été détruits. À la suite de l'intervention des soldats de la paix de la MINUSS le même jour, les éléments armés se sont retirés, et le 19 février le calme était revenu. Plus de 30 000 déplacés chillouk et nuer se sont réfugiés à l'intérieur de la base logistique de la MINUSS, et quelque 6 000 déplacés dinka se sont repliés dans la ville de Malakal. La MINUSS aide les partenaires humanitaires à rétablir les installations du site et fournit une force de protection pour les distributions de vivres à l'intérieur du site et à Malakal. La Mission a ouvert une enquête préliminaire sur l'incident et a recommandé des investigations approfondies. À cet égard, une commission d'enquête opérant depuis le Siège de l'ONU évaluera la réaction de la Mission à la crise, et j'ai par ailleurs demandé l'ouverture d'une enquête spéciale sur les circonstances ayant conduit à cet événement et sur le rôle joué par les différents protagonistes. Le Conseil de sécurité sera ensuite informé des conclusions.

17. Le général Chol Thon, Gouverneur nouvellement nommé de l'État du Nil oriental créé en vertu du décret 36/2015, a continué à nommer les fonctionnaires de son administration en puisant uniquement dans la communauté dinka, d'où

l'inquiétude grandissante des Chillouk et des Nuer. Le 21 février, le Gouverneur a qualifié les Chillouk et les Nuer d'« architectes de la violence » et a affirmé qu'il ne leur permettrait pas de résider dans le Nil oriental. Le 15 mars, face à la montée des tensions, le Président Kiir a annoncé qu'il avait annulé la décision par laquelle le General Thon résiliait les contrats des employés non-dinka originaires des états du Nil occidental et du Latjor, en invoquant le risque d'aggravation des clivages sociaux.

18. Les tensions ont également augmenté dans la région du Grand Pibor, où selon des informations non confirmées des affrontements avec les Murle dans les marécages de Jom auraient fait plus de 100 morts et un nombre indéterminé de blessés dans les rangs des Lou Nuer entre le 8 et le 14 février. Dans l'État de Boma (anciennement région administrative du Grand Pibor), les tensions se sont exacerbées chez les Murle entre les partisans armés du nouveau gouverneur Baba Medan, et les forces de la faction Cobra du Mouvement démocratique du Soudan du Sud/armée de défense du Soudan du Sud, qui soutient l'ancien administrateur de la région du Grand Pibor David Yau Yau. Le 21 février, les deux groupes se sont affrontés à Pibor. Des dizaines de blessés ont été soignés à la base de la MINUSS, et un enfant a succombé à des blessures par balles. On estime à 2 332 le nombre de déplacés ayant cherché refuge près de la base. Les tensions et les combats ont diminué d'intensité, mais la MINUSS continue de protéger plus de 300 déplacés dans la localité de Pibor. Le 4 mars, une délégation du Gouvernement national s'est rendue dans la ville pour une mission de médiation entre les forces gouvernementales et la faction Cobra. Le 21 mars, des heurts ont éclaté entre les communautés anuak de Pochalla Nord et de Pochalla Sud, et des soldats de la faction Cobra y auraient participé. Les combats ont déplacé des milliers de civils, et la situation reste tendue.

19. Dans l'état de l'Unité, des vols de bétail accompagnés de violences ont été signalés dans les comtés de Mayendit, Mayom et Koch, et ils vont probablement se multiplier à la faveur de la transhumance saisonnière. Les tensions entre les forces gouvernementales et celles de l'opposition ont été un facteur d'insécurité persistant autour de Bentiu et Roubkona. Dans le comté de Ler, les sources gouvernementales comme celles du M/APLS dans l'opposition ont fait état de la dégradation des conditions de sécurité. Dans le comté de Koch, des bandes armées de jeunes auraient volé du bétail, s'attirant des opérations de représailles qui auraient fait des victimes civiles, et une embuscade contre un véhicule aurait fait 10 morts et 12 blessés près de la ville de Koch le 13 mars. Les vols de bétail du 6 mars, attribués à des éléments de l'Armée populaire de libération du Soudan accompagnés de jeunes gens armés provenant du comté de Koch, ont causé la mort de sept soldats des forces gouvernementales, tués par des forces de l'opposition dans le comté de Mayendit. Le 27 mars, une autre embuscade sur la route de Mirmir (comté de Ler) aurait fait cinq victimes, dont deux sont mortes. Les forces gouvernementales et celles de l'opposition se rejettent mutuellement la responsabilité de l'attaque.

### **Région de Bahr el-Ghazal**

20. Dans le Bahr el-Ghazal occidental, les forces gouvernementales et les groupes armés ont continué de s'affronter sporadiquement, et les tensions sont restées vives au sein des populations de la localité de Wau et des environs. À la suite d'accrochages entre les communautés dinka et fertit à Wau le 1<sup>er</sup> février, des groupes armés ont monté des embuscades et attaqué les positions des forces

gouvernementales sur les routes reliant Wau à Bazia et à Bisselia, ce qui a entraîné une insécurité grandissante. Le 17 février, les forces gouvernementales sont retournées à Wau après une opération pour déloger les groupes armés de Bisselia et Baggare, et se seraient mises à tirer sporadiquement, à piller les biens et à brutaliser les civils.

21. Selon des informations non confirmées, les forces gouvernementales s'en seraient également prises aux Fertit, qui étaient accusés de harceler la population civile de Wau. Le bilan des affrontements a été de 11 morts et 25 blessés. Dans les semaines qui ont suivi, on a signalé une nette augmentation du nombre de tués à Wau et dans les environs. Le gouverneur de l'état de Wau et le commandant en second de la 5<sup>e</sup> division des forces gouvernementales ont nié toute participation de leurs troupes à ces attaques, qu'ils ont imputées à des hommes vêtus d'uniformes de l'Armée populaire de libération du Soudan. Ils ont aussi soutenu que les affrontements étaient le résultat de litiges interethniques. Pourtant, on signale toujours des pillages et des actes de harcèlement de la part des forces du gouvernement. Les forces de l'opposition semblent avoir pris de nouvelles positions plus éloignées de Wau et n'ont pas riposté jusqu'à présent. À la mi-mars, de violents combats entre les forces gouvernementales et des éléments armés présentés comme faisant partie des forces de l'opposition ont été signalés près de Ngor Ombo, à quelque 61 kilomètres au sud-ouest de Wau. Selon les rumeurs, les forces gouvernementales essayaient d'empêcher l'APLS d'établir un cantonnement dans la région de Bahr el-Ghazal. Cependant, l'implication des forces de l'opposition n'a pas encore été confirmée par la MINUSS ou le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et de suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité.

22. Dans l'état du Ouarab, les conditions de sécurité se sont dégradées dans le Tonj avec l'intensification des hostilités intercommunautaires et la multiplication des vols de bétail accompagnés de violences, en particulier dans les comtés de Tonj-Sud et Tonj-Est. Le 25 février, des groupes provenant apparemment de Mayom Abun, dans le payam de Thiet, ont attaqué un campement pastoral appartenant à la communauté Jang Luac de Tonj-Est, faisant 12 morts et 7 blessés. Le 26 février, des voleurs de bétail venus du payam de Wunlit (Tonj-Est) ont fait une descente sur un campement à Wad, dans le Gok. Onze assaillants auraient été tués durant l'attaque. Par ailleurs, plus de 85 personnes auraient été tuées lors d'affrontements entre les Panyar de Tiaptiap alliés aux Rek de Tonj-Est (Ouarab), et les Wat de Pagor (comté de Cueibet, dans l'état des Lacs).

23. L'état des Lacs semble bénéficier d'un moment de calme relatif, même si la période considérée coïncide avec le début de la saison de la transhumance, généralement propice aux conflits. Il faut peut-être y voir le résultat du rôle accru joué par les chefs coutumiers dans la médiation des conflits locaux, de l'engagement plus soutenu des autorités gouvernementales et de l'appui constant de la MINUSS aux différentes initiatives. Toujours est-il que l'initiative de paix entre les sous-clans Ruop, Kuei et Pakam des Dinka Agar tient toujours et que les communautés Gony et Thuyic de Roubek-Est ont entamé un processus de réconciliation.

### **Equatoria**

24. La région de l'Équatoria reste un théâtre de conflit entre les forces de sécurité et des groupes locaux qui seraient dans le camp de l'opposition. L'accord de paix

conclu officiellement entre le Mouvement de libération nationale du Soudan du Sud et le Gouvernement en novembre 2015 afin de mettre fin aux violences dans les comtés de Maridi et Yambio (Équatoria occidentale) n'est pas entré en vigueur. L'explication avancée est que certains hauts responsables de l'Armée populaire de libération du Soudan, dont des commandants locaux, répugnent à collaborer avec le Mouvement, malgré le dialogue entretenu par les représentants du Gouvernement et la direction du Mouvement. Le Gouvernement n'est pas parvenu à un accord similaire avec le Front patriotique populaire du Soudan du Sud car ce dernier a déclaré qu'il soutenait le M/APLS dans l'opposition. Toujours en mars, le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et de suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité a publié un rapport dans lequel il affirme que les forces gouvernementales ont attaqué des villages dans le cadre d'une offensive près du payam de Bari (périphérie de Mundri) et qu'elles ont incendié des maisons, des écoles et des centres médicaux, faisant des dizaines de milliers de déplacés parmi les civils.

25. En Équatoria central, les tensions entre les forces gouvernementales et les populations locales étaient encore vives début février au moment où l'armée sud-soudanaise a lancé une offensive contre des éléments armés à Katigiri (Boma). Les troupes ont continué à incendier des quartiers de Katigiri, et auraient tué des civils en tentant d'en déloger les groupes armés liés à l'opposition. En conséquence, les affrontements ont essaimé en plusieurs endroits du payam de Dolo, dans le comté de Djouba. Dans le même temps, la mise en œuvre de l'accord de Wonduruba signé en décembre 2015 est quasiment au point mort et les civils sont exposés au harcèlement et à l'insécurité, tandis que Wonduruba reste militarisé. Les forces gouvernementales ont décidé d'agrandir leurs bases militaires à Wonduruba, où l'opposition est présente depuis un certain temps. Les conditions de sécurité actuelles demeurent stables mais tendues.

26. Des tensions intercommunautaires ont également été observées dans les sites de protection des civils de Djouba. Le 19 mars, une rixe entre deux hommes vivant dans l'un des sites a dégénéré en affrontement général, et quelque 400 personnes venues de différents points se sont battues à coup de machette et de bâton. Il y a eu au moins 110 blessés et 1 mort, et 200 déplacés ont violé le périmètre et pénétré dans le complexe de la Maison des Nations Unies (A/70/791). L'intervention de la MINUSS a mis fin à l'incident mais huit agents d'unité de police constituée ont été légèrement blessés.

#### **IV. Situation humanitaire**

27. L'ampleur, la portée et l'urgence de la crise humanitaire au Soudan du Sud ont empiré en février et en mars. Les tensions se sont amplifiées dans de nombreux endroits partout dans le pays en raison de l'exécution de facto du décret présidentiel portant création de 28 États et les combats se sont propagés vers des zones auparavant considérées comme stables. Les heurts survenus à Mundri, Wau, Pibor et Malakal ont fait des morts et entraîné des déplacements, accroissant ainsi les besoins en termes humanitaires et en termes de protection.

28. Il a régulièrement été fait état d'actes de violence et de déplacements à l'intérieur et aux alentours de la ville de Wau, y compris à Mboro, où quelque 8 000 personnes auraient besoin d'une assistance d'urgence. Depuis décembre 2015, les

déplacés venus du sud et de l'ouest du comté de Wau ont continué à arriver dans la ville et aux alentours. Les déplacements se sont poursuivis entre janvier et février 2016, et l'on estime que 37 000 déplacés venus de différents endroits de la région touchés par le conflit sont arrivés à Wau. Les acteurs humanitaires ont continué à avoir du mal à accéder aux zones touchées par le conflit à l'intérieur et à l'extérieur de la ville. À Mundri, les forces gouvernementales ont lancé une offensive au sud du poste de contrôle de Bari, qui s'est soldée par l'incendie de maisons, d'écoles et de dispensaires, entraînant le déplacement de dizaines de milliers de personnes.

29. Le travail des organisations humanitaires est resté extrêmement difficile durant la période à l'examen. Rien qu'entre février et mars, quatre agents humanitaires ont été tués (trois à Malakal et un à Akobo), ce qui porte à 49 le nombre total de travailleurs humanitaires tués depuis le début de la crise. Les partenaires humanitaires se sont heurtés à toutes sortes d'obstacles, dont l'insécurité, les hostilités ouvertes, les tracasseries administratives et les contraintes logistiques. Les convois humanitaires ont continué d'être soumis à des taxes prélevées illégalement au passage des points de contrôle le long des principales voies de transport; il aurait 50 à 60 points de contrôle entre Djouba et Bentiu et le montant extorqué atteindrait jusqu'à près de 1 000 dollars par camion sur cet itinéraire. En dépit de négociations menées à tous les niveaux, l'accès humanitaire à Wau Chillouk et à Wau était toujours restreint en février et en mars, bien que l'accès à Wau Chillouk ait été rouvert à la mi-mars. Du matériel appartenant aux organisations humanitaires a été pillé, endommagé ou détruit lors des combats survenus ces derniers mois. D'après un échantillon de témoignages recueillis auprès de 16 agents humanitaires, la valeur du matériel et des stocks humanitaires perdus durant les combats depuis septembre 2015 rien qu'à Malakal, à Pibor et dans l'Équatoria occidentale s'élève à plus de 5, 2 millions de dollars. D'intenses négociations se sont poursuivies à tous les niveaux au sujet de l'accès de l'aide humanitaire. Une organisation humanitaire est parvenue à organiser le franchissement par la route de la ligne de front à Jonglei, ce qui a permis d'acheminer des secours plus rapidement et à moindre coût jusqu'aux personnes les plus touchées.

30. Outre la poursuite des combats, la « disette saisonnière » a empiré au cours de la période considérée. Il est ressorti de la plus récente analyse effectuée conformément au Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, qui portait sur la période allant de janvier à mars 2016, que 2, 8 millions de personnes (soit près de 25 % de la population du pays et une augmentation de 12 % par rapport à la même période en 2015) ont toujours un besoin urgent d'aide alimentaire. À cela s'ajoute le fait qu'au moins 40 000 personnes sont restées vulnérables. Cette situation est d'autant plus inquiétante que les mois de janvier à mars correspondent à la période qui suit les récoltes, durant laquelle la sécurité alimentaire devrait être la plus grande. Outre les États déjà concernés, on a constaté une augmentation du nombre de régions auparavant relativement épargnées qui sont maintenant touchées par l'insécurité alimentaire, notamment dans les États du Bahr el-Ghazal septentrional et du Ouarab. La situation économique qui va en se détériorant a exacerbé l'insécurité alimentaire déjà alarmante, en particulier parmi la population urbaine pauvre. Les familles qui vivent dans les zones urbaines et sont tributaires du travail salarié et des denrées alimentaires importées ont pâti de la rapide dépréciation de la monnaie qui a réduit leur pouvoir d'achat, l'inflation et la hausse du prix du carburant et des transports ayant fait s'accroître le coût des produits de base, y compris les denrées alimentaires et l'eau salubre. En mars 2016, le panier



dépenses minimum avait atteint un montant record de 5 994 de livres sud-soudanaises, soit près de quatre fois le montant enregistré en janvier 2015.

31. En dépit des besoins grandissants et des obstacles opérationnels, les partenaires humanitaires ont continué d'intensifier leur action. Depuis le début de l'année 2016, plus d'un million de personnes ont reçu une assistance alimentaire et bénéficié d'autres services humanitaires. Environ 352 400 personnes ont reçu une aide liée à l'accès à des sources d'eau améliorées, 58 400 enfants ont reçu du matériel pédagogique, 24 000 personnes souffrant de malnutrition aiguë ont été admises dans des centres de traitement et 66 400 consultations médicales ont été données dans des zones touchées par le conflit ou vulnérables. Les partenaires humanitaires ont profité de la saison sèche pour prépositionner et livrer les fournitures là où cela était possible, y compris dans les zones qui sont inaccessibles par la route durant la saison des pluies. En mars, plus de 46 000 tonnes de fournitures (dont 42 500 tonnes de denrées alimentaires) étaient prépositionnées.

32. Malgré les progrès accomplis, il est urgent de trouver un financement pour répondre aux besoins les plus pressants et les plus vitaux. En mars, le plan d'aide humanitaire pour 2016, qui est assorti de priorités strictes, n'était toujours financé qu'à hauteur de 9 %. Au cours de la période considérée, les partenaires humanitaires ont commencé à constater les effets du déficit de financement sur les activités humanitaires, et certains ont déclaré avoir été contraints de fermer des installations en raison du manque de fonds.

## **V. Exécution des tâches de la Mission en fonction des nouvelles priorités de son mandat**

### **A. Protection des civils**

33. Au cours de la période couverte par le présent rapport, la violence dirigée contre les civils a continué de s'intensifier dans les États du Bahr el-Ghazal septentrional, de l'Équatoria occidentale et de l'Équatoria central, du Haut-Nil et de Jongleï. Dans bien des cas, le phénomène semble être distinct du conflit politique central et marquer une tendance inquiétante à l'intensification de la violence et de la fragmentation intercommunautaires.

34. En s'acquittant de son mandat de protection des civils, la MINUSS a continué d'appliquer une stratégie en trois volets. Dans le cadre du volet 1, qui met l'accent sur la protection par le dialogue et la participation, ma Représentante spéciale pour le Soudan du Sud a fait usage de ses bons offices pour exhorter toutes les parties à mettre fin aux hostilités et à assurer la protection des civils. Elle a notamment rencontré le Président et d'autres responsables du Gouvernement ainsi que des représentants du M/APLS dans l'opposition aux niveaux national et local afin de les engager vivement à aller de l'avant dans la mise en œuvre de l'accord de paix et de plaider en faveur de la levée des restrictions à l'accès aux civils.

35. La MINUSS a également continué à renforcer les capacités locales de gestion des conflits, de consolidation de la paix et de médiation et à faciliter le dialogue intercommunautaire au niveau local, tout en préconisant la participation accrue des femmes aux initiatives de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Au cours de la période considérée, la Mission a organisé au total 16 ateliers de

formation à l'intention des pouvoirs publics et des chefs traditionnels, des partis politiques, des organisations de la société civile, des enseignants et des pairs conseillers, des femmes, des jeunes, des gardiens de troupeaux, des déplacés et des communautés dans leur ensemble.

36. Au titre du volet 2 (protection physique), la MINUSS a continué d'assurer la protection de plus de 190 000 déplacés qui se trouvent sur ses six sites de protection. Au moment de l'établissement du présent rapport, on dénombrait sur le site de Bentiu (Unité) plus de 116 000 déplacés, un peu moins de 28 000 sur le site de Djouba (Équatoria central) et plus de 40 000 sur celui de Malakal (Haut-Nil). Le flux de nouveaux arrivants sur le site de protection de Bentiu, après avoir atteint plus de 1 000 personnes par semaine aux pires moments de janvier, s'est ralenti début mars du fait de la reprise de la fourniture de services humanitaires dans la ville de Bentiu et d'autres régions du centre et du sud de l'État de l'Unité. Dans l'intervalle, plusieurs centaines de déplacés ont quitté les sites de protection de Bentiu et de Malakal en raison du retour des partenaires humanitaires dans la ville de Bentiu et à Wau Chillouk. La relative amélioration de la sécurité dans leurs villes d'origine les y a encouragés, tandis que d'autres se sont rendus en République du Soudan pour y chercher de meilleurs moyens d'assurer leur subsistance et leur éducation.

37. La MINUSS a continué à s'efforcer d'élargir la protection des civils au-delà de ses bases fixes, en coordination avec les acteurs humanitaires et les organismes de protection dans tout le pays. La base opérationnelle temporaire établie dans le sud de l'État de l'Unité a continué de concourir à la stabilisation de la région auparavant disputée de Leer, et la base opérationnelle temporaire de Mundri a continué d'assurer la protection directe des déplacés exposés aux heurts constants entre les forces gouvernementales et les groupes armés locaux. De la même manière, la base opérationnelle de compagnie de Yambio a été renforcée grâce au déploiement d'une compagnie du bataillon de réserve de la force de la MINUSS, chargée d'assurer la protection physique des déplacés lors des récents heurts et de désamorcer l'escalade de la violence.

38. La MINUSS a aussi renforcé sa présence dans les régions fortement exposées au risque de conflit. Le Jongleï, l'Équatoria oriental et les Lacs ont vu s'intensifier les tensions et le conflit entre les communautés d'accueil et les gardiens de troupeaux migrants. Des heurts dans la région de Wau-Bazia ont également nécessité l'envoi de patrouilles de sensibilisation et de stabilisation plus nombreuses. À l'instar des États de l'Équatoria, la région de Bahr el-Ghazal aura sans doute besoin d'une présence de proximité accrue de la MINUSS pour apaiser les tensions grandissantes et contribuer à la désescalade du conflit entre les communautés et les forces gouvernementales.

39. Pour protéger les civils contre les restes explosifs de guerre, le Service de la lutte antimines de l'ONU a sensibilisé 94 504 civils et 513 autres membres du personnel de la Mission et agents humanitaires ont suivi des formations sur les mesures à prendre pour se protéger du danger présenté par les mines. Depuis le 26 janvier, le Service a enquêté sur six accidents liés à des mines terrestres qui ont causé la mort d'un enfant dans l'Équatoria oriental, 10 autres enfants et deux adultes ayant été blessés. Le Service a également mené une intervention d'urgence sur le site de protection des civils à Malakal ainsi que sur la piste d'atterrissage et

dans la ville de Pibor, où il a recensé et enlevé des engins explosifs pour permettre à la Mission et aux agents humanitaires de reprendre leurs activités.

40. À l'intérieur et autour des sites de protection des civils, on a continué à faire état de tensions et d'actes de violence intercommunautaires, notamment des actes de violence sexuelle et sexiste, ainsi que d'autres incidents liés à la sécurité. Au 10 mars 2016, 276 incidents avaient été signalés sur ces sites, y compris des agressions, des vols, des enlèvements d'enfants, des actes de violence familiale, des meurtres, des incendies, des viols, des échanges de coups de feu et la contrebande d'articles illicites. À Bentiu et Djouba, il a été fait état de l'agression par des déplacés de membres du personnel des Nations Unies, en particulier du personnel de la police des Nations Unies et des gardes recrutés localement. Des déplacés ont en outre continué à être impliqués dans le vol de biens appartenant à des membres du personnel des Nations Unies et de matériel appartenant à l'Organisation.

41. La MINUSS a continué à gérer sur les sites de protection des civils à Djouba, Bentiu et Malakal trois centres réservés à la détention des auteurs d'incidents portant atteinte à la sécurité publique sur les sites. Au cours de la période considérée, 92 personnes au total étaient détenues; au 30 mars, 58 personnes étaient détenues, dont 24 étaient placées en détention à long terme en raison de la menace constante qu'elles constituent pour le reste de la population vivant sur les sites civils.

42. Au titre du volet 3 (création d'un environnement protecteur), la MINUSS, les organismes des Nations Unies, la Commission de secours et de relèvement et l'Organisation de secours du Soudan du Sud se sont réunis pour élaborer un cadre stratégique commun dans lequel sont définis les principes essentiels de l'appui à la mise en œuvre du chapitre III de l'accord de paix, spécifiquement le retour et la réintégration des déplacés et des réfugiés après la mise en place du Gouvernement de transition. La MINUSS coordonne en outre l'équipe spéciale chargée d'élaborer le document de stratégie qui sera communiqué aux parties en vue de son adoption.

## **B. Surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme**

43. Bien que les deux parties se soient engagées à maintes reprises à protéger les civils, à mettre fin à la violence et à punir les auteurs de violations, et en dépit des appels instamment lancés par le Conseil de sécurité, rien n'indique qu'elles s'emploient véritablement à enquêter sur les violations graves des droits de l'homme et les atteintes à ces droits liées au conflit, dont certaines constituent des crimes de guerre, ni à en poursuivre et à en sanctionner les auteurs. Les allégations d'exécutions judiciaires et de meurtres de civils capturés par les forces gouvernementales à Yambio, cinq incidents ayant été signalés au cours du mois de février 2016, sont particulièrement inquiétantes. Les enquêtes sur les allégations de violations qui se seraient produites à Wau, notamment le meurtre présumé de civils par les forces gouvernementales à la mi-février, ont continué de se heurter aux restrictions à la liberté de mouvement imposées par les autorités locales et les forces gouvernementales. Tout aussi préoccupantes sont les allégations de passage à tabac et de détention arbitraire de civils par les forces gouvernementales ou du personnel armé non identifié, dans le contexte des heurts qui ont opposé les forces gouvernementales et la faction Cobra du Mouvement démocratique du Soudan du Sud/Armée de défense du Soudan du Sud. Ces incidents ont fait suite à la

nomination de nouvelles autorités civiles en vertu du décret n° 36/2015, qui a fait naître des tensions suite auxquelles des civils ont été pris entre des feux croisés et ont été blessés ou tués. La MINUSS continue de recueillir des informations sur ces allégations.

44. La violence intercommunautaire et ses conséquences sur la population civile ont continué de susciter des inquiétudes, d'autant que les interventions des forces de sécurité seraient dans certains cas à l'origine de violations supplémentaires des droits de l'homme. Parmi les incidents préoccupants, il a été allégué que le 8 février, alors qu'elles cherchaient à retrouver du bétail volé dans le comté d'Ikotos (Équatoria orientale), les forces gouvernementales auraient incendié des maisons, pillé des troupeaux et tiré à l'aveuglette, tuant deux personnes et en blessant une troisième.

45. Les violations de la liberté d'expression n'ont pas cessé au cours de la période considérée. Joseph Afandi, journaliste à *El-Tabeer*, quotidien en langue arabe, a été détenu par le service national de sécurité pendant 52 jours sans qu'aucune accusation n'ait été portée contre lui et sans bénéficier de l'assistance d'un avocat, suite à la publication d'un article dont il a été jugé qu'il critiquait les résultats politiques et économiques obtenus par le Gouvernement. Bien qu'il ait été libéré le 19 février, M. Afandi a ensuite été enlevé par des individus non identifiés et violemment roué de coups entre le 4 et le 8 mars. Au moment de l'établissement du présent rapport, il était en lieu sûr. Il est certain qu'au moins trois autres journalistes sont menacés, étant détenus ou ayant été récemment libérés par les forces de sécurité ou des individus non identifiés, ou ont reçu des menaces de mort.

46. En outre, des obstacles majeurs subsistent pour ce qui est d'assurer l'administration de la justice dans le respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme. La détention par procuration et la détention ordonnée par des tribunaux coutumiers, qui n'ont pas autorité pour ordonner la mise en détention, sont restées des sources d'inquiétude majeure. Dans les États des Lacs et du Bahr el-Ghazal septentrional, les conditions de détention observées étaient déplorables, la surpopulation carcérale étant considérable. La MINUSS a entrepris de recenser les sites sur lesquels ces violations sont les plus nombreuses dans le Bahr el-Ghazal septentrional, en leur accordant aussi la priorité pour ce qui est d'assurer la libération des détenus et de sensibiliser les autorités locales. Par ailleurs, il a continué d'être fait état de la détention de civils par le service national de sécurité et d'autres forces gouvernementales, notamment à Yambio et Malakal, où certains incidents pourraient faire s'accroître le nombre de disparitions forcées. Après avoir été détenu puis libéré en août 2015, l'ancien gouverneur de l'Équatoria occidentale a de nouveau été arrêté et placé en détention à Djouba par le service national de sécurité le 22 décembre 2015; il était encore détenu tout au long de la période considérée.

47. Des cas de violence sexuelle souvent liés à l'intensification de l'activité criminelle et des vols de bétail ont été signalés dans les États du Haut-Nil, de l'Unité et de l'Équatoria central, rendant plus ténu encore un tissu social déjà fragile. Dans les États de l'Équatoria et du Bahr el-Ghazal septentrional, des groupes armés restent impliqués dans de graves violations des droits de l'homme et des atteintes à ces droits, y compris des actes de violence sexuelle. Dans le Bahr el-Ghazal septentrional, des groupes de femmes ont mis en place des réseaux locaux

d'alerte dans sept *payams* du comté d'Aweil-Est pour encourager le signalement des incidents de violence sexuelle et de violence sexiste et accélérer les interventions.

48. Le 2 février, le chef de l'opposition, Riek Machar, a constitué une équipe spéciale composée de 11 personnalités de haut rang issues des ministères de la défense, des communications et de la justice ainsi que de la société civile, afin de superviser la mise en œuvre des dispositions du communiqué unilatéral signé en 2014 en vue de réprimer la violence sexuelle liée au conflit. Entre le 4 et le 5 février, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit, en collaboration avec la MINUSS, ont organisé des consultations à l'intention des membres de l'équipe spéciale pour mieux les sensibiliser au problème de la violence sexuelle liée au conflit ainsi qu'à leurs rôles et à leurs responsabilités, et pour recenser les activités prioritaires essentielles. Il a été convenu que le M/APLS dans l'opposition désignerait 200 points focaux chargés de la question de la violence sexuelle et constituerait une unité spéciale d'enquête et d'établissement des faits chargée d'examiner les allégations crédibles de violence sexuelle émanant des zones contrôlées par l'opposition. Au nombre des activités considérées comme prioritaires figuraient la diffusion d'ordres du commandement interdisant de commettre des actes de violence sexuelle sous couvert de la chaîne de commandement du M/APLS dans l'opposition, et le renforcement de la Direction de la justice militaire aux fins des enquêtes sur les actes de violence sexuelle et des poursuites connexes. À ce jour, rien n'indique cependant que des efforts véritables aient été faits par les parties pour enquêter sur les incidents de violence sexuelle, en poursuivre les auteurs et les sanctionner.

49. Au cours de la période considérée, la MINUSS a organisé à Rumbek (État des Lacs) une formation de cinq jours sur la gestion des cas de violence sexiste et la violence sexuelle, à l'intention de 32 fonctionnaires de la police nationale, dont 19 femmes. L'accès des victimes à la justice et le manque de moyens et de matériel de la police nationale sont apparus comme des facteurs faisant obstacle au traitement efficace des dossiers concernant des cas de violence sexuelle. Les femmes étaient en outre toujours exposées à des pratiques traditionnelles dangereuses, comme le mariage d'enfants, le mariage précoce et le mariage forcé, et au risque de devoir recourir, pour faire vivre leur famille, à des moyens d'adaptation tels que la prostitution de survie.

50. Au cours de la période considérée, 105 incidents attestés et 22 incidents non attestés liés à de graves violations concernant 3 260 enfants, ont été enregistrés grâce au mécanisme de surveillance et d'information concernant le Soudan du Sud. Il est resté préoccupant que l'on continue de signaler des incidents liés au recrutement d'enfant par des forces ou des groupes armés, 180 enfants ayant été concernés au cours de la période couverte par le présent rapport (avec au total 28 incidents attestés et 9 incidents non attestés). Selon les informations disponibles, à la fin février, 40 écoles du Soudan du Sud étaient utilisées à des fins militaires.

### **C. Instauration de conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire**

51. Grâce à une étroite collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à Djouba et les partenaires et représentants humanitaires locaux dans les secteurs, la MINUSS a continué d'évaluer les moyens d'optimiser l'utilité de ses patrouilles et de ses activités de sensibilisation pour ce qui est de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire. L'insécurité liée au conflit armé et les restrictions à la liberté de circulation imposées par les groupes armés dans les États du Bahr el-Ghazal septentrional, de l'Équatoria et de la région du Haut-Nil ont empêché ou compliqué l'accès des organismes humanitaires aux civils.

52. Au cours de la période considérée, la MINUSS a accompli 2 364 tâches de protection destinées à assurer la sécurité du parachutage de vivres, de la circulation de convois routiers, du déplacement de barges et d'autres activités humanitaires. La MINUSS, en coordination avec le Groupe consultatif civilo-militaire et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, a élaboré un plan relatif aux opérations que les acteurs humanitaires prévoient d'organiser pendant la saison sèche. La MINUSS assurera en dernier ressort la protection des sites sur lesquels des opérations humanitaires sont prévues et des itinéraires qui seront empruntés, et répondra aux demandes résultant de situations d'urgence.

53. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a déployé des équipes de déminage pour inspecter et déminer les routes, les terrains d'atterrissage et les sites d'atterrissage d'hélicoptère, facilitant ainsi l'accès de la MINUSS et l'acheminement de l'aide humanitaire. Du 26 janvier au 29 mars, ses équipes ont inspecté et déminé 454 kilomètres de routes, y compris la route reliant le Port de Cadet-Yoah, la jonction de Kadet-Leer et la jonction de Bentiu-Rier; elles ont également déminé 7 899 844 mètres carrés de terrain et détruit 298 mines terrestres, 5 649 restes explosifs de guerre et 24 975 munitions d'armes légères. Le 9 février, le Service de la lutte antimines a en outre achevé les activités d'évaluation et de vérification de l'état des routes de desserte utilisées par le Programme alimentaire mondial dans le Bahr el-Ghazal septentrional.

### **D. Appui à la mise en œuvre de l'accord de paix**

54. La MINUSS a continué d'appuyer la mise en œuvre de l'accord de paix, notamment en assurant la coordination de l'appui des partenaires internationaux et un échange d'informations sur le processus de paix. Ma Représentante spéciale continue de convoquer une réunion des partenaires internationaux et des amis du Soudan du Sud avant chaque réunion de la Commission mixte de suivi et d'évaluation pour renforcer l'appui apporté aux travaux de cette dernière. Le 18 février, la MINUSS a participé à la première réunion du Groupe des partenaires de la Commission à Nairobi, convoquée par les États-Unis d'Amérique et le Kenya pour donner suite au communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en date du 29 janvier. La réunion a donné lieu à la publication d'une déclaration conjointe dans laquelle le Groupe a demandé le retour de Riek Machar et la mise en place rapide du Gouvernement de transition.

55. La Mission a fourni un soutien important en termes de logistique et de planification à la Commission mixte afin de lui permettre de commencer à mettre en

œuvre les dispositions transitoires convenues en matière de sécurité, y compris le retour du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan au sein des forces de sécurité de l'opposition. Conjointement avec d'autres partenaires, la MINUSS a accepté de contribuer à transférer à Djouba, depuis diverses localités du Soudan du Sud, 1 370 agents d'opposition du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan. Le 24 mars, la MINUSS a effectué le premier transport aérien à Djouba de 22 officiers de haut rang de l'opposition, dont des officiers appelés à composer l'encadrement de la Police mixte intégrée et de l'Organe de supervision de l'examen stratégique des questions de défense et de sécurité (A/70/791). Les ponts aériens utilisant à la fois des aéronefs de la MINUSS et des avions affrétés par des compagnies privées se sont poursuivis presque quotidiennement, lorsque la météo le permettait, et l'on estime à 780 le nombre de soldats de l'opposition – du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan – qui devraient arriver à Djouba d'ici au 5 avril. La MINUSS a également aidé à fournir aux trois sites du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan à Djouba du matériel lourd devant servir à la réalisation de travaux de génie indispensables, à procéder à des évaluations de déminage et à stocker des excédents d'armes à Djouba. La MINUSS collabore également avec la police nationale pour appuyer la Police mixte intégrée et a défini un appui en matière de formation qui pourra être fourni lorsque l'organe sera opérationnel.

56. La MINUSS a continué de fournir un appui au Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, bien que celui-ci demeure entravé par des capacités limitées, qui l'empêchent d'établir des rapports d'enquête dans les délais. La MINUSS se réunit toutes les deux semaines avec le Mécanisme, et un nouveau mémorandum d'accord sur l'appui de la MINUSS est en cours de finalisation. La Mission a également fourni des services de protection ou de logement et d'autres services vitaux aux équipes de suivi et de vérification du Mécanisme lors d'enquêtes sur des allégations de violations du cessez-le-feu ou de la vérification de sites de cantonnement. La restriction de la liberté de circulation demeure un des principaux défis auxquels le Mécanisme doit faire face. Le 16 mars, une équipe d'enquête du Mécanisme a été arrêtée par des agents de la sécurité nationale à Yambio. Interrogé à ce sujet par des responsables de la Mission, le gouverneur de l'État a nié avoir été officiellement informé du déploiement de l'équipe et en a conclu que celle-ci avait séjourné à Yambio sans autorisation. Les membres de l'équipe ont été remis en liberté le lendemain et ont été redéployés à Yambio à la fin du mois; toutefois, la MINUSS n'a pas été autorisée à les voir pendant leur détention.

## **E. Questions transversales**

57. Au cours de la période considérée, les bureaux extérieurs de la MINUSS ont organisé 13 forums de femmes pour la paix dans le but de recenser les vues des femmes sur le processus de paix. La résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité a été utilisée pour analyser les points de vue des femmes sur leur participation au processus de paix ainsi que sur la prévention de la violence sexuelle et sexiste et sur la protection des droits des femmes. Les résultats préliminaires ont révélé que les progrès accomplis dans le domaine de la participation des femmes avaient été annulés par les changements opérés dans les administrations locales et les retards pris dans la formation du Gouvernement de transition.

58. La MINUSS a achevé de renforcer systématiquement ses capacités, dans les domaines des femmes, de la paix et de la sécurité et de l'analyse par sexe des questions relatives à la protection, en termes de conseillers pour l'égalité des sexes, de coordonnateurs pour l'égalité des sexes et de facilitateurs, dans ses secteurs sud, est et ouest. La Mission a également participé à l'appui coordonné dirigé par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour la célébration de la Journée internationale de la femme.

59. La MINUSS a également aidé le public à mieux comprendre le mandat de la Mission, l'accord de paix ainsi que les travaux et le mandat de la Commission mixte de suivi et d'évaluation. Elle a assuré une couverture vidéo et photographique du travail de la Commission, y compris des visites sur le terrain et des entretiens en direct avec son Président Festus Mogae. La station de radio des Nations Unies, Radio Miraya, a régulièrement informé des efforts déployés pour appuyer l'accord de paix et a diffusé des messages de paix.

60. La MINUSS a entrepris de renforcer, conjointement avec l'équipe de pays des Nations Unies, les capacités de lutte contre le VIH/sida ciblant les fonctionnaires et les activités de sensibilisation publique : 54 fonctionnaires supplémentaires (dont 11 femmes) ont suivi, à Malakal et à Rumbek, une formation sur l'éducation des pairs au sujet du VIH/sida. Des cours d'initiation et des stages de sensibilisation au VIH/sida ont également été dispensés à 3 774 fonctionnaires (dont 824 femmes), 324 (dont 102 femmes) ont bénéficié de services de conseil et de dépistage volontaires et confidentiels, et cinq fonctionnaires de sexe masculin ont reçu un traitement post-exposition. Sur le plan externe, l'équipe commune des Nations Unies pour la lutte contre le VIH/sida a organisé, à Malakal et à Bentiu, des ateliers de cinq jours qui ont profité à 3 935 déplacés, dirigeants communautaires et leaders féminins (dont 1 155 femmes) dans les sites de protection des civils de la MINUSS. Parmi ces personnes, 75 déplacés (dont 14 femmes) ont bénéficié de services de conseil et de dépistage volontaires et confidentiels et un sous-contractant international a reçu un traitement post-exposition. En collaboration avec deux organisations communautaires de jeunes sur le site de protection des civils de Malakal et grâce à une couverture de la radio locale, la Mission a pu sensibiliser 139 jeunes déplacés (dont 84 femmes) au VIH/sida.

## **VI. Effectifs de la Mission et déploiement des contingents supplémentaires**

61. Au 31 mars, l'effectif civil de la MINUSS s'établissait à 2 563 personnes, soit 841 agents recrutés sur le plan international, 1 287 agents recrutés sur le plan national et 435 Volontaires des Nations Unies.

62. Au 31 mars, l'effectif de la force s'établissait à 12 288 hommes, soit 11 745 soldats, 360 officiers d'état-major et 183 officiers de liaison. Le plein déploiement complet du bataillon ghanéen, qui devait marquer la fin du déploiement des forces d'origine, a été achevé au 7 mars. La MINUSS prévoit de déployer de nouveaux spécialistes du génie pour un effectif approximatif de 300 hommes, 65 membres du personnel dans un hôpital de niveau II et 150 fantassins supplémentaires. Le Gouvernement continue de refuser le déploiement de drones non armés, pourtant essentiels pour renforcer les mécanismes d'alerte et d'intervention rapides utilisés par la Mission pour s'acquitter de son mandat de protection des civils.



63. Au 31 mars également, l'effectif de police de la MINUSS s'établissait à 1 244 personnes (pour un effectif autorisé de 2 001 agents), à savoir 446 policiers, 55 agents pénitentiaires et 693 membres d'unités de police constituées. La Mission escompte le déploiement d'effectifs de police, notamment d'unités de police constituées et d'agents de police supplémentaires, pour autant que les pays fournisseurs d'effectifs de police confirment le déploiement du personnel, que le matériel appartenant aux contingents arrive à destination et que la Mission dispose des capacités logistiques qui lui permettent d'offrir un logement approprié.

64. Pour mettre en œuvre les recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport au Conseil de sécurité, intitulé « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles » (A/69/779), un groupe de travail de la MINUSS pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le Groupe consultatif de la déontologie et de la discipline de la Mission ont continué d'appliquer la politique de tolérance zéro concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles. Le Groupe consultatif s'est réuni le 10 mars, sous la présidence de ma Représentante spéciale, pour examiner les statistiques sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles. La MINUSS a également conclu un mémorandum d'accord avec les acteurs humanitaires opérant à l'intérieur de ses locaux afin de garantir qu'ils respectent les normes les plus élevées de conduite.

65. Un Groupe de travail pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles a été créé au Soudan du Sud pour faciliter l'application de tous les aspects de la circulaire du Secrétaire général intitulée « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels » (ST/SGB/2003/13). Le Groupe, qui sera coprésidé par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et ONU-Femmes, opérera sous les auspices de mon Représentant spécial adjoint (Coordonnateur des opérations humanitaires/Coordonnateur résident/Représentant résident) (A/70/791) et fera rapport à ma Représentante spéciale par le truchement de l'équipe de pays des Nations Unies.

## **VII. Violations de l'accord sur le statut des forces, droit international humanitaire et sécurité du personnel des Nations Unies**

66. Au cours de la période considérée, la MINUSS a recensé 32 violations de l'accord sur le statut des forces, dont 19 restrictions de la liberté de circulation concernant son personnel et son personnel associé, ou concernant ses locaux et son matériel, ou ayant entravé des opérations aériennes ou terrestres. On a également signalé des demandes de paiement de taxes ou d'impôts illicites adressées au personnel de la MINUSS ou à des sous-traitants, la confiscation des biens d'un sous-traitant de la Mission ainsi que des voies de fait, des menaces et des actes de harcèlement contre le personnel des Nations Unies. Les violations dénoncées étaient le fait des compagnies de sécurité gouvernementales.

67. Un agent de la Mission recruté sur le plan national, qui avait été arrêté et était détenu, sans inculpation, depuis juillet 2015, a été libéré le 4 février 2016, à la condition qu'il se présente chaque semaine au siège du Département des enquêtes criminelles de la police nationale. S'il en a été exonéré pendant deux semaines pour s'acquitter de ses obligations professionnelles, il devra néanmoins s'astreindre à nouveau à ses visites hebdomadaires au Département dès le 4 avril. Un autre agent

de la Mission recruté sur le plan national a été arrêté par le Département des enquêtes criminelles à Djouba, à la suite d'un accident de la route, survenu le 25 mars, qui a fait deux morts; l'enquête est toujours en cours. Trois autres agents de la Mission recrutés sur le plan national, deux arrêtés en décembre 2013 et un en octobre 2014, sont toujours détenus. Aucun d'entre eux n'a été inculpé, et la MINUSS n'a pas été en mesure de programmer, depuis sa dernière visite, le 18 décembre 2015, des visites pour voir les fonctionnaires détenus.

68. La MINUSS continue d'informer le Gouvernement hôte de ces violations par voie de notes verbales et d'entretiens avec les responsables concernés. Elle lui communique également le relevé mensuel des incidents.

69. Des délits commis contre le personnel des Nations Unies ont également été signalés dans l'État d'Équatoria central, en particulier à Djouba. Les membres du personnel des Nations Unies et les travailleurs humanitaires continuent d'être exposés à la criminalité urbaine, aux vols à main armée et au risque d'effractions aggravées, sans parler des deux principaux événements mortifères survenus sur les sites de protection des civils à Malakal, les 17 et 18 février, et à Djouba, les 19 et 20 mars.

## **VIII. Aspects financiers**

70. Par sa résolution 69/260 B du 25 juin 2015, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant de 1 085 769 200 dollars pour le fonctionnement de la Mission au titre de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016. Au 17 mars 2016, le montant des contributions non versées au Compte spécial de la MINUSS s'élevait à 414,7 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions non réglées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'établissait à 2 593,6 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées avait été effectué pour la période allant jusqu'au 31 août 2015, tandis que le remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents avait été effectué pour la période allant jusqu'au 30 juin 2015, conformément au calendrier des versements trimestriels.

## **IX. Observations et recommandations**

71. Depuis que le conflit a éclaté, il y a plus de deux ans, l'ONU a donné l'asile aux civils courant un danger physique imminent, sauvant ainsi des milliers de vies. À l'heure actuelle, quelque 200 000 personnes continuent d'affluer, à la recherche d'un abri, dans les camps des Nations Unies, et je demande à toutes les parties de respecter le caractère civil de ces sites.

72. Je condamne les violences qui ont éclaté, les 17 et 18 février, dans le site de protection des civils de Malakal, et qui ont entraîné des pertes indicibles en vies humaines parmi les civils et provoqué des dommages considérables aux installations humanitaires, interrompant la fourniture de services essentiels. Une fois que l'enquête sur les faits sera conclue, les responsables devront répondre de leurs actes et des mesures devront être prises pour empêcher que des violences aussi déplorables ne se reproduisent. Je rappelle à toutes les parties que les attaques

délibérées contre des installations de l'ONU constituent des crimes de guerre et que les complicités avérées seront passibles de la justice internationale.

73. Les nouvelles faisant état d'une escalade des violences intercommunautaires à Wau, à Pibor et dans d'autres régions du pays sont profondément préoccupantes et nous rappellent avec force que, malgré la signature de l'accord de paix, les conditions de sécurité demeurent fragiles. Je demande à toutes les parties et aux éléments armés de cesser immédiatement toutes les opérations militaires et de mettre un terme aux souffrances des civils qui continuent d'être pris entre deux feux.

74. Je note avec inquiétude que le personnel de la MINUSS et d'autres acteurs humanitaires sont régulièrement entravés dans l'exercice de leurs fonctions par les responsables de la sécurité, qui leur imposent barrages routiers et autres restrictions, se livrent sur eux à des tentatives d'extorsion et les harcèlent, quand ils ne leur nient pas la liberté de circulation. Bien que le Gouvernement affirme le contraire, je crois que ce climat d'impunité et d'intimidation traduit une volonté délibérée et n'est pas simplement la conséquence de l'augmentation de la criminalité. J'exhorte à nouveau le Président Salva Kiir à intervenir personnellement sur cette question et lui rappelle que c'est au peuple sud-soudanais que, en dernière analyse, ces actes portent préjudice, le privant de l'aide et de la protection dont il a tant besoin.

75. Les retards dans la mise en œuvre de l'accord de paix risquent de replonger le Soudan du Sud dans un conflit déclaré et généralisé. Il est grand temps que les parties fassent des progrès immédiats et concrets vers la formation du Gouvernement de transition et mettent pleinement en œuvre les dispositions convenues en matière de sécurité. Je demande au Premier Vice-Président désigné, Riek Machar, de retourner à Djouba à titre prioritaire, et au Gouvernement de continuer de faire sortir ses forces de Djouba, conformément à l'accord de paix.

76. Je salue la Commission mixte de suivi et d'évaluation pour son appui constant à la mise en œuvre de l'accord de paix et sa gestion en la matière. Je félicite également les autres partis politiques pour avoir surmonté leurs divergences et élu leurs représentants à la Commission et aux institutions, y compris à l'Assemblée législative nationale de transition. En outre, je prie instamment les chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD de convoquer un sommet à Djouba pour apporter leur plein appui politique aux efforts déployés par le Président de la Commission, Festus Mogae, en ce moment charnière.

77. Je suis déçu de constater que le travail d'un certain nombre d'institutions de transition semble se trouver dans une impasse. Les retards pris dans la constitution et le déploiement de la Police mixte intégrée et dans la mise en service du Centre d'opérations civilo-militaire et du Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité demeurent préoccupants. Dans l'intervalle, la Commission permanente de révision constitutionnelle, la Commission électorale nationale et la Commission vérité, réconciliation et apaisement doivent également être instaurées si l'on veut accomplir rapidement des progrès politiques et entreprendre la tâche importante consistant à réparer les graves violations des droits de l'homme qui ont été commises lors du conflit, notamment celles visant les femmes et les enfants. J'appelle également de mes vœux l'inclusion de la société civile, des groupes de femmes et d'autres parties prenantes clés, dont la participation est nécessaire pour que le processus de paix prenne racine. L'Organisation des Nations Unies se tient

prête à aider toutes les parties et tous les intervenants à appliquer l'accord, en coopération étroite avec l'IGAD, l'Union africaine et les partenaires internationaux.

78. Je voudrais réaffirmer mon appui au communiqué de l'IGAD en date du 31 janvier, dans lequel le Conseil des ministres de l'IGAD a considéré que la création des 28 États du Soudan du Sud contrevenait à l'accord de paix et a prié instamment le Président de surseoir à l'exécution de cette décision jusqu'à la mise en place de la Commission nationale d'examen du tracé des frontières proposée.

79. Le Soudan du Sud doit faire face à d'immenses défis dans la lutte qu'il mène pour assurer à son peuple davantage de sécurité et de stabilité. Alors que le Plan d'aide humanitaire au Soudan du Sud n'est actuellement financé qu'à 9 %, j'exhorte à nouveau la communauté internationale à manifester sa volonté de sauver des vies au Soudan du Sud et de promouvoir la cause de la paix.

80. Enfin, je tiens à remercier vivement le personnel de la MINUSS et de l'équipe de pays des Nations Unies, dont les efforts incessants ont permis d'assurer la protection de milliers de civils menacés de violences physiques, de faciliter l'apport d'une aide humanitaire et de continuer de promouvoir la mise en œuvre de l'accord de paix. Je remercie en particulier ma Représentante spéciale, Ellen Margrethe Løj, de sa direction avisée, ainsi que les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police qui apportent à la Mission le personnel en tenue et les moyens qui lui sont essentiels. Je rends aussi vivement hommage aux partenaires humanitaires locaux et internationaux pour le dévouement dont ils font preuve pour fournir à la population sud-soudanaise une aide humanitaire vitale, dans des conditions opérationnelles extrêmement difficiles.

# Carte

